



COMPTE-RENDU SUCCINCT DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**EXECUTION DES ARTICLES L 2121-25 ET R 2121-11
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

SÉANCE DU 16 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize du mois de mai, à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire le 9 mai 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances en Mairie principale, Salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Xavier HAQUIN.

Le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures. Il est procédé à l'appel nominal :

PRÉSENTS :

M. Xavier HAQUIN, *Maire*

M. BLANCHARD, M. NACCACHE, Mme MEZIERE, Mme DUPUY, M. RAVIER, Mme CASTRO FERNANDES, *Adjoint au Maire*

M. CARON, Mme APARICIO TRAORE, M. ANNOUR, Mme GUEDJ, Mme GUTIERREZ, Mme BENLAHMAR, M. GODARD, Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE, M. LAROZE, Mme YAHYA, Mme DE CARLI, Mme LAMBERT, M. KNOBLOCH, Mme THYS, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE, Mme BARIL, M. PERROT, M. MELO DELGADO, M. BAY, M. KHINACHE, Mme DAHMANI, *Conseillers Municipaux*

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNE POUVOIR :

M. LEDEUR

Mme CHESNEAU MUSTAFA

Mme LEMARCHAND

Mme DEHAS

M. KEBABTCHIEFF

Mme CAUZARD

(pouvoir M. HAQUIN)

(pouvoir à M. NACCACHE)

(pouvoir à M. BLANCHARD)

(pouvoir à Mme MEZIERE)

(pouvoir à Mme CASTRO FERNANDES)

(pouvoir à Mme LACOUTURE)

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. KNOBLOCH qui en accepte les fonctions, est nommé secrétaire de séance.

I- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 MARS 2025

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34

Votants : 34

Pour : 34

II- COMMUNICATIONS DU MAIRE

1) **Compte-rendu de l'utilisation de la délégation du Conseil Municipal au Maire**

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire procède à la présentation du compte-rendu de l'utilisation de la délégation.

Arrivée de Monsieur ANNOUR à 19h29

III - AFFAIRES GENERALES

1) **Désignation de représentants du Conseil municipal au sein des Commissions Permanentes communales**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DÉSIGNE** les membres composant la **Commission « Attractivité du territoire et Cadre de Vie »** à la représentation proportionnelle au plus fort reste comme suit :

- (1) - M. B. BLANCHARD
- (1) - M. E. RAVIER
- (1) - Mme G. SANTA CRUZ BUSTAMANTE
- (1) - M. B. ANNOUR
- (1) - Mme M. GUTIERREZ
- (1) - Mme N. DE CARLI
- (1) - Mme C. CHESNEAU MUSTAFA
- (1) - Mme A. APARICIO TRAORE
- (1) - M. G. LAROZE
- (2) - M. JF. HEUSSER
- (3) - M. C. PERROT
- (4) - M. Y. KHINACHE

- **DÉSIGNE** les membres composant la **Commission « Education et Apprentissages »**, à la représentation proportionnelle au plus fort reste comme suit :

- (1) - M. J. NACCACHE
- (1) - Mme J. DUPUY
- (1) - M. Y. CARON
- (1) - Mme K. LAMBERT
- (1) - M. B. ANNOUR
- (1) - Mme F. DEHAS
- (1) - Mme C. YAHYA
- (1) - Mme C. CHESNEAU MUSTAFA
- (1) - Mme M. GUTIERREZ
- (2) - Mme K. LACOUTURE
- (3) - Mme V. BARIL
- (4) - M. C. MELO DELGADO

- **DÉSIGNE** les membres composant la **Commission « Solidarité et Cohésion sociale »**, à la représentation proportionnelle au plus fort reste comme suit :

- (1) - Mme A. MEZIERE
- (1) - Mme F. DEHAS
- (1) - M. O. KNOBLOCH
- (1) - M. N. GODARD
- (1) - Mme F. GUEDJ
- (1) - Mme G. SANTA CRUZ BUSTAMANTE
- (1) - Mme N. BENLAHMAR
- (1) - M. Y. CARON
- (1) - M. E. RAVIER
- (2) - Mme C. CAUZARD
- (3) - M. PERROT
- (4) - Mme S. DAHMANI

- **DÉSIGNE** les membres composant la **Commission « Affaires Générales, Finances »**, à la représentation proportionnelle au plus fort reste comme suit :

- (1) - M. D. LEDEUR
- (1) - Mme V. CASTRO FERNANDES
- (1) - Mme A. APARICIO TRAORE
- (1) - Mme C. CHESNEAU MUSTAFA
- (1) - M. M. KEBABTCHIEFF
- (1) - Mme J. DUPUY
- (1) - M. J. NACCACHE
- (1) - M B. BLANCHARD
- (1) - M. B. ANNOUR
- (2) - M. JF. HEUSSER
- (3) - Mme BARIL
- (4) - M. JF. BAY

(1) liste « Ensemble, renforçons nos liens »

(2) liste « Ermont Citoyen »

(3) liste « Ermont Renouveau »

(4) groupe « J'aime Ermont »

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35

Votants : 35

Pour : 30

Abstentions : 5 (Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE de la liste « Ermont Citoyen ») ; (Mme BARIL, M. PERROT de la liste « Ermont Renouveau »)

2) -Détermination de la composition du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Val Parisis et de la répartition des sièges entre les communes membres applicable lors du prochain renouvellement général des conseils municipaux

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** le principe de procéder à la détermination du nombre de sièges de conseillers communautaires et à leur répartition entre les communes membres de la Communauté d'Agglomération Val Parisis selon un accord local qui sera applicable lors du prochain renouvellement général des conseils municipaux,

- **APPROUVE** le nombre de 87 conseillers communautaires de la CA Val Parisis,

- **APPROUVE** la répartition des 87 sièges de conseillers communautaires comme suit :

- o Beauchamp : 3 sièges,
- o Bessancourt : 3 sièges,
- o Cormeilles-En-Parisis : 8 sièges,
- o Eaubonne : 8 sièges,
- o Ermont : 8 sièges,
- o Franconville-La-Garenne : 11 sièges,
- o Frépillon : 1 siège,
- o Herblay-Sur-Seine : 9 sièges,
- o La Frette-Sur-Seine : 2 sièges,
- o Le Plessis Bouchard : 3 sièges,
- o Montigny-Lès-Cormeilles : 7 sièges,
- o Pierrelaye : 3 sièges,
- o Saint-Leu-La-Forêt : 5 sièges,
- o Sannois : 8 sièges,
- o Taverny : 8 sièges.

- **DEMANDE** au Préfet du Val d'Oise de constater la composition de l'organe délibérant de la CA Val Parisis qui sera applicable lors du prochain renouvellement général des conseils municipaux,

- **DIT** que la présente délibération sera notifiée au Préfet de Département et au Président de la CA Val Parisis.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35

Votants : 35

Pour : 35

3) Signature d'une convention de groupement de commandes entre la Commune d'Ermont, le Centre Communal d'Action Sociale d'Ermont, le Syndicat Intercommunal pour la construction et la gestion du groupe scolaire Jean Jaurès et le Syndicat Intercommunal à vocation unique de Restauration Collective d'Ermont et de Bessancourt pour la réalisation de prestations de fournitures et services (hors entretien du patrimoine)

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** les termes de la convention de groupement de commandes concernant la réalisation de prestations de fournitures et services (hors entretien du patrimoine) pour la Commune d'Ermont, le CCAS d'Ermont, le Syndicat Intercommunal pour la construction et la gestion du groupe scolaire Jean Jaurès et le Syndicat Intercommunal à vocation unique de Restauration Collective d'Ermont et de Bessancourt ;

- **AUTORISE** le Maire à la signer.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35

Votants : 35

Pour : 35

- 4) **Signature d'une convention de groupement de commandes entre la Commune d'Ermont, le Centre Communal d'Action Sociale d'Ermont, le Syndicat Intercommunal pour la construction et la gestion du groupe scolaire Jean Jaurès et le Syndicat Intercommunal à vocation unique de Restauration Collective d'Ermont et de Bessancourt pour la réalisation de travaux et l'entretien du patrimoine**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** les termes de la convention de groupement de commandes concernant des prestations de travaux et d'entretien du patrimoine de la Commune d'Ermont, du Centre Communal d'Action Sociale d'Ermont, du Syndicat Intercommunal pour la construction et la gestion du groupe scolaire Jean Jaurès et du Syndicat Intercommunal à vocation unique de Restauration Collective d'Ermont et de Bessancourt ;
- **AUTORISE** le Maire à la signer.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35

Votants : 35

Pour : 35

- 5) **Approbation et signature de la convention de mise à disposition précaire et révocable des locaux sis 1 rue Saint Flaive pour un usage de cabinet médical**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition précaire et révocable des locaux communaux situés 1 rue St Flaive Prolongée dans le cadre d'un usage de cabinet médical,
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent et tout avenant ultérieur.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35

Votants : 35

Pour : 35

- 6) **Convention d'union de collectivités avec le CNFPT en vue de l'organisation d'une « Formation préalable à l'armement » aux pistolets semi-automatiques (PSA) et Lanceurs de balles de défense (LBD) du 2 au 13 juin 2025**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'union des collectivités ci-jointe, avec les villes d'Asnières-sur-seine (92600), de Bois-Colombes (92009), de Chatou (78400) et d'Ermont (95120) et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) relative à la « Formation préalable à l'armement » aux pistolets semi-automatiques (PSA) et aux lanceurs de balles de défense (LBD) qui aura lieu du 2 au 13 juin 2025 ;
- **PRÉCISE** que la présente convention prendra effet à compter de sa signature par les bénéficiaires.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35

Votants : 35

Pour : 35

- 7) **Création d'emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **ABROGE** la délibération n°2024/079 du 28 juin 2024 portant création d'emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité.
- **CREE** 15 (postes) emplois non permanents à temps complet, pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité dans les services suivants :
 - Centres socio-culturels et Maison de Quartier : 5 postes d'adjoint d'animation, relevant de la filière animation, catégorie hiérarchique C, pour exercer les fonctions d'animateur ;
 - Espaces Verts : 2 postes d'adjoint technique, relevant de la filière technique, catégorie hiérarchique C, pour assurer l'entretien des espaces verts ;
 - Événementiel : 8 postes d'adjoint technique, relevant de la filière technique, catégorie hiérarchique C, pour assurer des tâches techniques (installation, manutention, démontage...) ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L.332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité ;
- **PRÉCISE** que les contrats seront d'une durée initiale maximale de 2 mois et que la rémunération sera calculée par référence à l'échelle indiciaire du grade de recrutement, à savoir, adjoint d'animation ou adjoint technique ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Collectivité ;

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35

Votants : 35

Pour : 35

8) Modification du tableau des effectifs

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** la création du poste « d'éducateur des activités physiques et sportives », de catégorie hiérarchique B à temps complet, relevant de la filière sportive ouvert sur les grades du cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives ;
- **DIT** que les candidats devront être titulaires d'un diplôme ou d'un titre dans le domaine ;
- **PRECISE** que le poste de « Maitre-Nageur-Sauveteur » pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public (contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans ou indéterminée), en cas d'échec de la procédure de recrutement d'un fonctionnaire, sur le fondement de l'article 332-8 2° (lorsque les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient) du Code général de la fonction publique ;
- **DIT** que la durée du contrat pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 6 ans. Si à l'issue de cette durée, le contrat est reconduit, il ne pourra l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée ;
- **PRECISE** que pour le poste susvisé le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement et en fonction de la qualification détenue et le cas échéant de l'expérience professionnelle antérieure de l'agent recruté sous contrat ;
- **PROCEDE** à la création de poste ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Collectivité.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35

Votants : 35

Pour : 35

IV - ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE

1) Cession de gré à gré de deux locaux à usage commercial sis 17 Mail Auguste Rodin à Ermont au profit du bailleur social CDC Habitat

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DÉCIDE** la cession des locaux commerciaux sis 17 mail Auguste Rodin, parcelles cadastrées section AM n° 498 sur Ermont et AC 668 sur Sannois, lots n° 3 et 10 et lot n°2, appartenant à la Ville ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant légal, à prendre toutes diligences nécessaires pour aboutir à la vente de gré à gré de ces immeubles dans les conditions prévues au Code Général des Collectivités Territoriales et dont l'acte sera dressé par un notaire de droit commun, et à signer tous actes relatifs à ces cessions ;
- **FIXE** le prix de cession à :
 - lots n° 3 et n° 10 : CINQUANTE CINQ MILLE DEUX CENT EUROS (55 200 euros) hors frais de notaire ;
 - lot n° 2: SOIXANTE DIX MILLE EUROS (70 000 euros) hors frais de notaire ;
 soit un prix total de cession de CENT VINGT CINQ MILLE DEUX CENT EUROS (125 200 euros) ;
- **INDIQUE** la désignation des immeubles à céder :
Lots n° 2 :

Un local commercial portant le n°2 situé au rez-de-chaussée, avec accès sur la galerie commune

Et les 483/100 000 ème des parties communes générales et du sol,

Et les 485/100 000 ème des parties communes spéciales au bâtiment.

Lots n° 3: comprenant au rez-de-chaussée avec accès sur la galerie commune un local commercial

Et les 320/100 000 ème des parties communes générales et du sol,

Et les 321/100 000 ème des parties communes spéciales du bâtiment.

Lots n° 10: comprenant au rez-de-chaussée avec accès sur la galerie commune un local commercial

Et les 21/100 000 ème des parties communes générales et du sol,

Et les 21/100 000 ème des parties communes spéciales du bâtiment.

- **FIXE** les modalités de la cession comme suit :
 - La vente sera passée sous forme d'acte notarié ;
- **DIT** que l'acquéreur réglera en sus les frais de notaire ;
- **DIT** que pouvoir est donné au Notaire, Maître François EYMRI, ou toute autre personne de l'office notarial EYMRI, sis 3 rue Cristino Garcia à EAUBONNE (95600) aux fins de représenter la Ville à l'acte ;
- **DIT** que la recette sera inscrite au budget communal.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35

Votants : 35

Pour : 35

2) Mise en place d'un dispositif "Sport santé" à destination des patients nécessitant un accompagnement en activité physique adaptée.

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** la mise en place du dispositif "Sport Santé" structurant et coordonnant l'ensemble des actions existantes et à venir sur la commune en matière d'activités physiques adaptées ;
- **AUTORISE** le Maire à déposer un dossier de labellisation "Maison Sport-Santé" auprès des services compétents de l'État, en vue de bénéficier des subventions et dispositifs d'accompagnement prévus à cet effet ;
- **AUTORISE** le Maire à signer toute convention de partenariat et demande de subvention liée à la mise en œuvre du dispositif "Sport Santé" ainsi que tout document s'y afférant.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 35

3) Demande de subventions auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise dans le cadre du dispositif « Collège au cinéma » pour l'année scolaire 2025-2026

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise les subventions proposées dans le cadre du dispositif « Collège au cinéma » pour l'année scolaire 2025-2026 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document y afférant.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 35

4) Approbation et signature des conventions entre la Commune d'Ermont et les sociétés Honey Crêpes et Gulli Délices, pour la gestion en temps partagé du foyer du Théâtre Pierre Fresnay, pour la saison 2025 – 2026.

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** les termes de la convention 2025-2026 entre la Commune d'Ermont et la société Honey Crêpes, pour la gestion en temps partagé du foyer du Théâtre Pierre Fresnay, pour la saison culturelle 2025 – 2026 ;
- **AUTORISE** à signer les conventions jointes en annexe ainsi que tout document ou avenant y afférant.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 35

- **APPROUVE** les termes de la convention 2025-2026 entre la Commune d'Ermont et la société Gulli Délices, pour la gestion en temps partagé du foyer du Théâtre Pierre Fresnay, pour la saison culturelle 2025 – 2026 ;
- **AUTORISE** à signer les conventions jointes en annexe ainsi que tout document ou avenant y afférant.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 35

5) Convention de mise à disposition des locaux commerciaux sis 6 et 10 Mail Auguste Rodin, lots 4,9 et 200 et lots 5 et 10 au profit de la société GENERE.

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition entre la ville et la société GENERE, représentée par Adrien CANDELARIA, domiciliée 5, avenue de la Villa Antony 94 410 Saint Maurice, numéro de SIRET 400 997 474 00020, qui fixe les modalités d'occupation des locaux sis 6 et 10 Mail Auguste Rodin, lots 4,9 et 200 et lots 5 et 10, appartenant à la Ville, et ce pendant la durée des travaux de la Résidence Grande Rue ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant légal, à signer la convention de mise à disposition, ci-annexée, ainsi que tous les documents y afférant, y compris les avenants ;
- **FIXE** le montant de la redevance d'occupation à deux mille euros par mois (2 000,00 euros/mois) pour les deux locaux sis 6 et 10 Mail Auguste Rodin, lots 4,9 et 200 et lots 5 et 10 ;
- **DIT** que la présente délibération et sa convention seront notifiées à la société GENERE, domiciliée 5, avenue de la Villa Antony 94 410 Saint Maurice.
- **DIT** que la recette sera inscrite au budget communal.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 35

- 6) **Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (Sigeif) : adhésion de la commune de Villejust (91) au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** la délibération n°25-05 en date du 3 février 2025, du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (Sigeif), autorisant l'adhésion de la commune de Villejust (91), au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 35

V- EDUCATION ET APPRENTISSAGES

- 1) **Centres socio-culturels et Maison de Quartier des Espérances : Approbation du règlement intérieur**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** le règlement intérieur des deux Centres socio-culturels, François Rude et Les Chênes, ainsi que de la Maison de Quartier des Espérances ;
- **AUTORISE** le Maire à le mettre en œuvre.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 32

Abstentions : 3 (*Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE de la liste « Ermont Citoyen »*)

- 2) **Convention de partenariat entre la clinique juridique de l'Université Paris 8 Vincennes – Saint Denis et la Commune d'Ermont**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** les termes et conditions de la convention de partenariat entre la Commune d'Ermont et l'Université Paris 8 Vincennes – Saint Denis, annexée à la présente délibération, ayant pour objet la mise en place d'une clinique juridique au sein de la maison des familles,
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention de partenariat ainsi que tout avenant qui pourrait s'avérer nécessaire à son exécution.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 35

- 3) **Approbation et signature de la convention de mise à disposition précaire et révocable d'un local sis 1 rue de l'Est au profit de l'association de protection animale « Arche de Noé »**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** les termes et conditions de la convention de mise à disposition précaire et révocable, à titre gracieux, du box N°1 sis 1 rue de l'Est (95120 Ermont) au profit de l'association « Arche de Noé » ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document y afférent et avenant ultérieur.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 35

- 4) **Cellule de veille éducative :**

- **Approbation et signature de la convention de partenariat entre la Commune d'Ermont, les collèges Saint Exupéry et Jules Ferry, l'Inspection Académique de l'Education Nationale et le Conseil Départemental du Val d'Oise**
- **Approbation et signature de la charte et du cadre déontologique**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** les modalités de mise en œuvre de la cellule de Veille Educative.
- **APPROUVE** la convention de partenariat entre la Commune d'Ermont, les collèges Saint Exupéry et Jules Ferry, l'Inspection Académique de l'Education Nationale et le Conseil Départemental du Val d'Oise, ainsi que la charte et le cadre déontologique qui permettront de fixer les principes de partage des informations pour le respect de la confidentialité des données et la vie privée des familles lors de cellule de veille éducative.
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention ainsi que la charte et le cadre déontologique qui l'accompagnent et tout document y afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 35

- 5) **Les Centres socio-culturels et Maison de Quartier des Espérances : Approbation des demandes d'aides financières auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise concernant les « Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) » de la commune pour les années 2023 et 2024.**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** les demandes d'aides financières pour les années 2023 et 2024, auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise pour les « Lieux d'Accueil Enfants-Parents » de la Commune d'Ermont,
- **SOLLICITE** les demandes d'aides financières auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise à hauteur de 4 240 euros,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afférents à ces demandes d'aides financières.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 35

- 6) **Conservatoire à Rayonnement Communal : demande de subventions auprès du Conseil départemental du Val d'Oise dans le cadre du dispositif d'aide à la structuration pédagogique des établissements d'enseignement artistique spécialisé et du dispositif d'appel à projets, pour l'année 2025**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** le principe de dépôt d'un dossier de demande de subvention pour le Conservatoire à Rayonnement Communal d'Ermont, dans le cadre du dispositif d'aide à la structuration pédagogique des établissements d'enseignement artistique spécialisé, pour l'année 2025, auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise ;
- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise pour un montant maximal de 12 000 € ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à cette demande de subvention.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 35

- 7) **Approbation des modifications apportées au règlement intérieur des activités périscolaires, extrascolaires et de la restauration scolaire**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** les modifications apportées au règlement intérieur en vigueur des activités périscolaires, extrascolaires et de la restauration scolaire,
- **AUTORISE** le Maire à mettre en œuvre ce nouveau règlement à compter du 1^{er} septembre 2025.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 27
Abstentions : 8 (Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE de la liste « Ermont Citoyen ») ; (Mme BARIL de la liste « Ermont Renouveau ») ; (M. KHINACHE, Mme DAHMANI, M. MELO DELGADO, M. BAY du groupe « J'aime Ermont »)

VI - FINANCES

- 1) **Fongibilité des crédits pour l'exercice 2025 dans le cadre de l'instruction comptable M57**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **AUTORISE** le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce dans la limite de 7,50 % des dépenses réelles de fonctionnement inscrites au budget primitif 2025,
- **AUTORISE** le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,50 % des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget primitif 2025.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 35

- 2) **Attribution d'une subvention de fonctionnement au comité de l'auberge de jeunesse de Maldegem (Belgique)**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention de 1 300 euros au profit du comité de l'auberge de jeunesse de Maldegem (Belgique), afin de l'aider à maintenir un hébergement de qualité pour les Ermontoises et Ermontois s'y rendant ;
- **DIT** que cette dépense est prévue au budget 2025 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 35

3) Demande de subvention auprès de la Région Île-de-France dans le cadre de son soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **SOLLICITE** une subvention auprès de la Région Ile-de-France dans le cadre de son soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics à hauteur de 30% du coût hors taxe des équipements ;
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents relatifs aux demandes de subventions et tout document y afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35

Votants : 35

Pour : 35

L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 21h37.

Pour extrait conforme.



Le Maire
Conseiller départemental du Val d'Oise
Xavier HAQUIN

NB : Les annexes aux délibérations ci-dessus votées lors de la séance du Conseil municipal du 16 MAI 2025 sont consultables en mairie, auprès du Secrétariat du Conseil (1^{er} étage de la mairie principale), aux heures d'ouverture de la mairie principale.

PUBLIÉ le 23 MAI 2025